l'ai exprimée en mai 1860. Comme l'on voit, il y a une grande différence entre ce que j'ai dit et le rapport donné par le Chronicle, que l'hon. député de Montmorency a été obligé de dénaturer en le citant et qu'il a traduit d'une manière absurde, et tout cela pour faire croire que je m'étais exprimé d'une manière favorable à la confédération et me mettre en contradiction avec moimême. Que j'aie déclaré qu'à une époque à venir, lorsque la population des différentes provinces se seraient accrues de manière à rendre les établissements contigus les uns aux autres, lorsque les voies de communications auraient été améliorées et que par les rapports commerciaux nos intérêts seraient devenus identiques, et les différentes populations ne feraient pour ainsi dire qu'un seul peuple, il pourrait être avantageux d'avoir une confédération de toutes les provinces, c'est ce dont je ne disconviens pas; mais il y a loin de cette prévision à l'expression d'un vœu pour une confédération à laquelle je me suis toujours opposé, parce que je ne la croyais pas avantageuse dans les circonstances où nous nous trouvions. Je ue trouve aucun changement dans les circonstances du pays pour me faire désirer aujourd'hui ce que je désapprouvais en 1860. –Je le répète, je ne me suis pas plus prononcé alors pour la confédération de toutes les provinces que je ne l'ai fait depuis; sculement, parlant sur une proposition pour faire une confédération des deux Canadas, et après plusieurs membres qui s'étaient prononcés pour une confédération de toutes les provinces, j'ai fait ce raisonement bien naturel :-- " que pour ceux qui désiraient cette grande confédération, ils ne pouvaient avoir aucune objection à la proposition alors soumise, parce que cette confédération serait le noyau autour duquel pourraient se grouper les autres provinces lorsque le temps en merait venu."-- L'hon. député de Montmorency a parlé des contradictions qu'il a bien voulu supposer entre les opinions que j'exprimais en 1856, 1858 et 1860, et celles que j'entretiens aujourd'hui sur la confédération des Provinces. Mais ces contradietions n'existent réellement pas. Je ne me suis jamais prononcé en faveur d'une confédération de toutes les provinces, mais seulement des deux Canadas, et cette confédération à laquelle j'aurais consenti pour sortir des difficultés créées par la question de la représentation, ne ressemblait en rien à celle qu'on nous propose aujourd'hui.

Dans celle-là, il y aurait eu pour le Bas-Canada contrôle absolu de toutes ses affaires locales : dans celle-ci ce contrôle est entouré de tant de restrictions qu'en définitive c'est le gouvernement général qui a ce contrôle, non seulement sur ce qui intéresse toutes les provinces, mais encore sur ce qui ne peut affecter qu'une seule des provinces. (Ecoutez! écoutez!) Avant de parler de contradictions, l'hon. député de Montmorency aurait dû se rappeler qu'il est plus vulnérable que tout autre à cet endroit. Il aurait dû se rappeler ses deux brochures, l'une de 1858 et l'autre de 1865,-l'une pour prouver l'absurdité de la confédération de toutes les Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, et l'autre pour établir les avantages de cette confédération.-Dans la première de ces brochures, l'hon, député, après avoir posé 27 questions pour examiner sous tous ses aspects la question d'un union fédérale des deux Canadas, et celle d'une union fédérale ou d'une union législative de toutes les provinces, reponssait également tous ces projets, parce qu'il n'y voyait que l'annihilation du Bas-Canada, - L'hon. député était tellement convaineu de cels qu'entre toutes ces propositions il donnait la préférence à l'union législative, parce que l'on en aurait fini plus vite. Il la trouvait plus logique au point de vue des résultats immédiats de l'Union.

"En effet, disait-il, il faut que nous ayons une union quelconque de toutes les provinces, et si le Bas-Canada est destiné à perdre le peu d'influence qu'il exerce encore sur la législation de l'union actuelle, il vaut micux arriver la par un mécanisme plus simple, moins savant et moins coûteux."

Mais aussitôt après il ajoutait:---

"Pour nous, nous n'en voulons pas parce que nous ne voulons pas de l'union sous aucune forme; parce qu'elle atteindra toujours le même but, quelle que soit la forme que vous lui donnics."

Voilà la conclusion à laquelle l'hon, député arrivait en 1858, après un examen sérieux de toute la question. (Ecoutez!) En 1858, c'est tout différent, et l'hon député ne trouve le salut du Bas-Canada que dans cette même confédération de toutes les provinces, qu'il repoussait de toutes ses forces en 1858. Voiei la conclusion à laquelle il arrive dans sa nouvelle brochure:—

"Après avoir discuté les divers projets d'union avec ses différentes conditions d'existence, nous avons prouvé que la confédération était, dans notre position, le système le plus propre à nous protéger et à assurer notre prospérité."